

Entre le tarif préférentiel et le tarif général nous avons maintenant un tarif intermédiaire. L'objectif visé par ce tarif intermédiaire est de nous permettre d'engager des négociations avec les autres pays en vue d'établir avec eux des conventions commerciales. On a supposé que ce tarif était dirigé contre nos voisins de la république américaine. Avec nos voisins, les Américains, nous ne serions que trop heureux de commerce sur un meilleur pied qu'aujourd'hui. Nous sommes voisins, nous demeurons porte à porte, et à nombre d'égards nous pouvons être leur meilleur marché, tout comme à nombre d'autres égards ils peuvent constituer notre meilleur marché. Nous serions heureux de commercer avec eux, mais ça n'a jamais été notre intention, et nous n'avons pas pensé à cette époque que ce tarif dût s'appliquer aux Etats-Unis. A une certaine époque nous voulions la réciprocité avec nos voisins; mais nos efforts aboutirent à un résultat négatif et nos offres furent repoussées; aussi bien avons-nous fait notre deuil de ce commerce et maintenant tous nos espoirs reposent sur le commerce britannique.

Les paroles que je prononçai devant cette conférence comportent donc un sens différent de celui que leur attribue l'honorable député. Au demeurant, l'attitude qu'il a prise dans cette circonstance ne m'a nullement étonné. Voilà longtemps que nous siégeons ici en face l'un de l'autre; il me connaît et je le connais.

7. — ILLOGISME DE LA POSITION PRISE PAR M. SIFTON.

Mais je dois l'avouer, j'ai été plus qu'étonné de voir l'autre jour, le député de Brandon (M. Sifton) prendre précisément la même attitude. Au cours d'une habile harangue dont tout le monde reconnaît le mérite, le député de Brandon a dit qu'il nourrissait depuis longtemps des doutes au sujet de la réciprocité; que ces doutes remontaient à la campagne de 1891. Si je ne me trompe, la conversion de mon honorable ami ne s'est pas faite aussi graduellement. Elle a été plus soudaine qu'il ne le pense; car il assistait à la convention libérale de 1893, et il souscrivit à la résolution adoptée comme partie intégrante du programme politique du parti dont il était alors adhérent:

Qu'un traité de réciprocité légitime et libéral développerait les grandes ressources naturelles du Canada, accroîtrait énormément l'industrie et le commerce entre les deux pays, tendrait à stimuler des relations amicales entre les deux peuples, ferait disparaître les causes qui par le passé ont provoqué de l'irritation et créé des ennemis aux gouvernements des deux pays; bref, qu'il favoriserait entre l'empire et la république ces relations amicales qui sont la meilleure garantie de la paix et de la prospérité.

Que le parti libéral est disposé à engager des négociations en vue d'obtenir pareil traité comprenant une liste bien étudiée d'articles fabriqués, et nous sommes convaincus qu'un traité ainsi rédigé recevrait l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté, dont l'approbation est nécessaire à tout traité.